

Zeitschrift: Revue internationale de théologie = Internationale theologische Zeitschrift = International theological review
Band: 11 (1903)
Heft: 43

Artikel: L'ecclésiologie de St. Jean Chrysostome
Autor: Michaud, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-403569>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ECCLÉSIOLOGIE DE ST. JEAN CHRYSOSTOME ¹⁾.

St. Jean Chrysostome († 407) a parlé de l'Eglise toujours avec vénération, et quelquefois avec lyrisme, notamment lorsque, sur le point de partir pour l'exil, il souffrait de devoir se séparer de son Eglise. Ce sont alors des accents superbes, mais évidemment passionnés. « Rien, dit-il, n'est plus puissant que l'Eglise . . . L'Eglise est plus forte que le ciel même : car le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront pas . . . Les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. Et si tu ne crois pas à la parole, crois aux choses. Que de tyrans ont essayé d'opprimer l'Eglise ! . . . Où sont-ils ? Ensevelis dans le silence et l'oubli. Et l'Eglise, elle resplendit plus que le soleil . . . elle est plus chère à Dieu que le ciel même : car il n'a pas pris un corps céleste, mais le corps de l'Eglise (οὐρανὸν σῶμα οὐκ ἀνέλαβεν, Ἐκκλησίας δὲ σάρκα ἀνέλαβε) ; c'est le ciel qui est pour l'Eglise, et non l'Eglise pour le ciel ²⁾. »

Écoutons-le lorsqu'il parle sans excitation, et lorsque son style, quoique oratoire, est plus exact et moins imagé.

¹⁾ Un écrivain russe ayant prétendu que « St. Jean Chrysostome a victorieusement réfuté d'avance les objections contre la primauté de Pierre », et qu'« aucun écrivain papiste ne saurait affirmer avec plus de force et d'insistance la primauté de pouvoir (et non seulement d'honneur) qui appartenait à Pierre dans l'Eglise apostolique » — c'est ainsi que s'exprime V. Soloviev dans *La Russie et l'Eglise universelle* (p. 153) — la présente étude ne sera sans doute pas sans quelque utilité pour réfuter les assertions gratuites et fantaisistes de cet écrivain, et pour montrer avec quelle absence de méthode et de critique, avec quel mépris des textes, travaillent les dilettantes de l'école orthodoxe *romanisante* que nous combattons. Ils oublient que Chrysostome, à Antioche, était uni à l'évêque Flavien, qui n'était pas en communion avec l'évêque de Rome, celui-ci ayant pris parti pour l'évêque Paulus. Ils pourraient aisément, d'ailleurs, voir, dans l'*Histoire de l'Eglise* de Guettée (T. IV, p. 228-239), comment la doctrine de Chrysostome sur la constitution de l'Eglise, et notamment sur le siège de Rome, est en complète opposition avec l'ecclésiologie romaine actuelle.

²⁾ *Sermo antequam iret in exilium*, nn. 1 et 2. Chrysostome a encore exprimé cette idée dans sa IV^e Homélie *in illud*, Vidi Dominum, n. 2.

Dans maints passages, Chrysostome prend le mot « Eglise » comme synonyme de lieu de réunion pour la prière, la liturgie et la prédication; et alors il s'écrie: *In ecclesia gaudentium conservatur gaudium, in ecclesia animo dejectorum est recreatio, in ecclesia dolentium est voluptas, in ecclesia defatigantium respiratio, in ecclesia laborantium requies*¹⁾. Mais nous ne nous occuperons, dans cette étude, que des passages où Chrysostome envisage l'Eglise comme la société des disciples du Christ, comme l'institution fondée par J.-C. pour continuer son œuvre de sanctification²⁾.

I. St. Jean Chrysostome appelle l'Eglise « notre commune mère » (*Ἡ μήτηρ ἡμῶν ἡ κοινὴ*³⁾).

Il l'appelle « épouse du Christ », et il fait bien remarquer que c'est le Christ qui est l'époux: « Ille namque rerum dominus est . . . Qui habet sponsam, sponsus est »⁴⁾.

Il l'appelle « le corps du Christ », et il fait bien remarquer que c'est le Christ qui en est la tête; les disciples sont les membres du corps, mais c'est le Christ qui en est la tête. « Dixit quod Filium dederit caput (*τὸ τὸν Υἱὸν δοῦναι κεφαλὴν*) . . . Fecit ut totum commune genus *illum* sequeretur, illi adhæreret, illum assectaretur (*ἀλλ' ὅτι καὶ τὸ κοινὸν γένος ἅπαν ἐκεῖνον ἔπесθαι παρεσκεύασεν, ἐκεῖνον ἔχесθαι, ἐκεῖνον ἀκολουθεῖν*) . . . Plenitudo Christi Ecclesia. Plenitudo enim capitis est corpus, plenitudo corporis caput . . . hoc est, utpote caput impletur a corpore, nam corpus consistit per membra omnia et singulis opus habet »⁵⁾.

Chrysostome insiste sur l'unité de ce corps. Ce corps est un, parce qu'il n'a qu'une tête, le Christ: un seul corps, une seule tête (*καθάπερ γὰρ καὶ σῶμα καὶ κεφαλὴ εἷς ἐστιν ἄνθρωπος, οὕτω τὴν Ἐκκλησίαν καὶ τὸν Χριστὸν ἐν ἑφίσει εἶναι*). Et pourquoi encore est-il un? Est-ce parce qu'il aurait pour chef le pape? Il n'est pas question de l'évêque de Rome, ni de St. Pierre. Chrysostome dit: « Quod effecit ut unum corpus simus, et nos regeneravit, unus est Spiritus; non enim in alio hic, in alio ille baptizatus est Spiritu. » C'est donc que tous les chrétiens sont

¹⁾ In illud, Vidi Dominum, homil. I, n. 1.

²⁾ Toute cette étude a été faite sur l'édition Gaume, de 1839.

³⁾ Contra Judæos II, T. I, p. 732.

⁴⁾ In Joann. homil. 29 (alias 28); T. VIII, p. 192-193.

⁵⁾ In Epist. ad Ephes. Cap. I, homil. 3; T. XI, p. 22-23.

baptisés en un seul Esprit. Voilà ce qui fait l'Eglise une : l'unité de l'Esprit de Dieu ¹⁾).

Et si tous les chrétiens sont tous le même corps, il en résulte que tous sont égaux dans ce corps, et que le pasteur, l'apôtre même, n'est pas plus qu'un autre chrétien. Ce sont les propres expressions de Chrysostome : « Neque enim ego apostolus plus quam tu quid habeo; etenim tu corpus es sicut et ego, et ego sicut tu, et omnes idipsum habemus caput, et eodem partu nati sumus. » Il ajoute que nous sommes tous nourris du même esprit : « Per utrumque (sanguinem et corpus) enim uno Spiritu potamur. » Il traite cette expression « potamur » de « métaphore », mais de métaphore « très opportune » pour montrer que, de même que tous les arbres d'un jardin sont arrosés de la même eau, ainsi nous sommes nourris du même Esprit et de la même grâce (ab eodem fonte omnes arbores irrigantur et ab eadem aqua; ita et in præsentî, eodem Spiritu potati sumus omnes, eademque percipimus gratiam ²⁾).

Il faut, pour que le corps soit bien portant, que chaque membre fasse son office, non seulement pour soi, mais aussi pour tous les autres membres. La condition de la bonne santé, pour l'Eglise, est donc la charité mutuelle de tous les membres entre eux. Si l'estomac, par exemple, conserve pour lui les aliments, et s'il fait souffrir de la faim les autres organes, tous ceux-ci souffriront, et l'estomac lui-même souffrira de la maladie du corps dont il fait partie; tandis que, s'il communique aux autres ce qu'il a reçu, il les fortifie, et il se fortifie lui-même en fortifiant tout le corps ³⁾).

Chrysostome appelle l'Eglise *épouse* et *fille*, et il se demande comment elle peut être à la fois épouse et fille du même. Il répond : In rebus quidem corporeis hæc non insunt, sed hoc quidem aliud, et illud aliud : in Deo autem insunt utraque. Ipse enim eam regeneravit per baptismum, et ipse quoque eam despondit ⁴⁾).

« Vide Ecclesiam quomodo aliquando sponsa sit, aliquando filia, interdum virgo, nonnunquam ancilla, modo regina, modo sterilis, aliquando mons, deinde paradisus, interdum fecunda,

¹⁾ In Epist. I ad Corinth. Homil. 30, n. 1.

²⁾ *Ibid.*, n. 2.

³⁾ In Genesim Serm. IX, n. 2.

⁴⁾ Expositio in Ps. 44, n. 11.

modo lilium, aliquando fons; omnia est. Quamobrem his auditis, *cave putes corporea illa esse: sed mentem tuam ad scopum dirige; corporea quippe talia esse non possunt*. Verbi gratia: mons non est virgo, virgo non est sponsa, regina non est ancilla, Ecclesia hæc omnia est. Quare? Quia hæc non in corpore, *sed in anima*. Nam in corpore hæc contineri nequeunt: in anima vero magnum est pelagus¹⁾. »

Il dit: « Quemadmodum Adamo dormiente mulier est condita, sic Christo mortuo facta est Ecclesia ex ejus latere. » Du côté du Christ sont sortis de l'eau et du sang, et c'est de cette eau et de ce sang qu'a été formée l'Eglise. Il dit que le mot « sang » signifie ici l'*Esprit*, suivant cette parole du Christ: Nisi quis renatus fuerit ex aqua et *Spiritu*, non potest introire in regnum cœlorum²⁾. Donc l'eau du baptême et l'Esprit de Dieu; tels sont les éléments formateurs de l'Eglise.

Chrysostome explique ainsi les mots « Ecclesia Dei »: « Si enim Dei est, unita et una est, non Corinthi solum, sed etiam in toto orbe. Ecclesiæ quippe nomen non separationis, sed unionis et concordiae nomen est (*Τὸ γὰρ τῆς Ἐκκλησίας ὄνομα οὐ χωρισμοῦ, ἀλλὰ ἐνώσεως ἐστὶ καὶ συμφωνίας ὄνομα*³⁾). »

Partant de cette idée que l'Eglise est un corps, et que le corps dont les nerfs ne sont pas en bon état engendre des maladies et rend la vie désagréable (*vitam facit molestam*), Chrysostome compare le manque de charité ecclésiastique à cet état nerveux maladif et dit: « Ita Ecclesia non circumdata forti illa et infracta caritatis catena, plurima parturit bella, iram Dei auget, et multarum tentationum est occasio⁴⁾. »

Que le Christ soit la tête de l'Eglise, Chrysostome ne se borne pas à l'affirmer dogmatiquement, mais il en tire encore des conséquences pratiques, à savoir: que les chrétiens qui ne veulent pas entrer en communion effective avec leurs frères sous prétexte de dissentiments et de frayeurs ridicules, ne considèrent certainement pas le Christ comme leur tête. Ceci pourrait avoir plusieurs applications pratiques très importantes. Écoutons le saint docteur: « Dicere audes, nihil tibi cum membris tuis esse commune? Quomodo igitur Christum Ecclesiæ

¹⁾ Homilia de capto Eutropio, n. 8.

²⁾ Quales ducendæ sint uxores, III, n. 3.

³⁾ In Epist. ad Cor. Homil. I, n. 1.

⁴⁾ In illud, propter fornicationes uxorum. I, n. 6.

caput confiteris? nam caput natura omnia membra copulat, et ad se diligenter convertit colligatque. Si nihil tibi commune est cum membro tuo, neque cum fratre quid commune est tibi, neque caput habes Christum, Judæi vos tanquam parvulos pueros terrent, et non animadvertitis. Nam quemadmodum parvulis illis multis scelerati servi *larvas ostendant terribiles et ridiculas, quæ natura non sunt terrori*, sed simplicibus animis tales videntur, magnumque risum movent¹⁾... »

St. Jean Chrysostome a admirablement développé cette pensée qu'il y a plusieurs parties et plusieurs membres dans un corps, si un que soit ce corps. Et l'Eglise est un corps. Il y a donc plusieurs parties dans l'Eglise, c'est-à-dire plusieurs Eglises particulières dans l'Eglise universelle. Elles doivent rester distinctes et elles doivent fonctionner librement dans leur distinction, sous peine de lésion et de souffrance pour le corps entier. Mais elles doivent toutes s'harmoniser dans la charité et la concorde; et coupable est celle qui pratique ou maintient la séparation. « Quid enim aliud est corpus quam multa membra? sicut et ipse ait, corpus non est unum membrum, sed multa. Si igitur hoc est corpus, *sollicite curemus ut plura maneant plura*; ita ut, si hoc non servetur, *letale accipiat vulnus*. Quapropter ille non hoc solum exigit, ut ne ab aliis abscindamur, sed etiam ut admodum conjuncti maneamus. » Et Chrysostome ne veut pas que l'on distingue les petites parties des grandes, encore moins que l'on dédaigne les petites ou qu'on les honore moins; car les petites ne sont pas moins nécessaires que les grandes, et lorsque les petites disparaissent, le corps périt: Hic enim non est plus et minus. Manente namque corpore, potest differentia videri; pereunte autem, non item: peribit vero, nisi minora maneant (*ἀπολείται δὲ, ἂν μὴ καὶ τὰ ἐλάττωτα μένῃ*). Et encore: *Si ergo magna peribunt parvis abscissis*, similiter debent hæc magna parvorum perinde atque sui curam gerere: cum horum enim salute manent etiam majora. Itaque etiamsi millies dixeris membrum esse inglorium et minus; sed nisi æque provideas, ut pro te ipso, sed ut minus illud negligas, damnum in te transibit (*ἡ βλάβη εἰς σὲ διαβήσεται*). Tout ce passage est aussi superbe que clair²⁾; et nous, petite Eglise, nous en sommes fiers dans notre petitesse.

¹⁾ Contra Judæos I, n. 3.

²⁾ In Epist. I ad Cor. homil. 31, nn. 2 et 3.

Et finalement, Chrysostome enseigne que les grandes parties et les petites étant également nécessaires, les petites sont égales aux grandes: «Itaque in hoc etiam minora sunt æqualia.» Entre toutes la providence est commune, le salut est commun, la gloire est commune, les souffrances sont communes: «nam si quæ geritur erga proximum providentia, communis est salus, necesse est et gloriam et mærorem communem esse.»

Il va de soi que Chrysostome condamne énergiquement les schismes: Quæ res non parva, sed omnium perniciosissima erat, quod Ecclesia discinderetur¹⁾.

Chrysostome a célébré très poétiquement la pureté de l'Eglise, dans une quantité de passages. Il appelle cette pureté «virginité». «Hæc est vestis Ecclesiæ», dit-il. Mais il n'entend pas par ce mot la virginité inféconde; il veut, au contraire, que la virginité de l'Eglise soit féconde. En Dieu, dit-il, les noces ressuscitent la virginité; la femme mariée est rendue vierge par la sainteté de l'âme: «apud Christum quæ meretrix erat *nupta, virgo efficitur*²⁾». Cette notion de la virginité par la sainteté doit aussi être remarquée.

Selon St. Jean Chrysostome, l'Eglise consiste «dans la multitude des fidèles»: *Ἐν τῇ πλήθει τῶν πιστῶν ἢ Ἐκκλησίᾳ*³⁾. Et il ajoute que ce n'est pas le nombre qui fait la force, mais la foi, et qu'un seul vrai croyant est plus fort que le feu dirigé contre l'Eglise: «En quam firmæ columnæ, non ferro ligatæ, sed *fide* constrictæ. Non dico tantam multitudinem igne vehementiorem esse: sed nec, si *unus tantum* esset, superasses... Non audis Dominum dicentem: Ubi duo vel tres congregati sunt in nomine meo, illic sum in medio eorum... Ejus pignus habeo... Scriptum ejus teneo. Hic mihi baculus, hæc mihi securitas, hic mihi portus tranquillus... hic mihi murus, hoc præsidium... Christus mecum, quem timebo?»

Chrysostome montre l'Eglise composée de pécheurs de toutes sortes: Ex ejusmodi hominibus collecta erat Ecclesia, gentilibus, magis, homicidis, præstigiatoribus, mendacibus, deceptoribus⁴⁾. Il dit qu'ils sont dans la maison de Dieu à cause de la grandeur de la miséricorde divine: «Ego autem in mul-

¹⁾ In Epist. I ad Cor., argument.

²⁾ Homil. de capto Eutropio, n. 6.

³⁾ Sermo antequam iret in exilium, n. 2.

⁴⁾ Expositio in Psalm. V, n. 4.

titudine misericordiæ tuæ, introibo in domum tuam.» Mais Chrysostome n'aime pas les Juifs: Sed sunt nonnulli, qui nec misericordiam quidem admittunt, immedicabili morbo affecti, cujusmodi sunt Judæi. Et pourquoi? Parce que les Juifs ignorent la justice de Dieu et cherchent à établir leur propre justice (ignorantes Dei justitiam, et propriam justitiam quærentes statuere). C'est cet orgueil, cet amour-propre, cette arrogance qu'il poursuit en eux. — Hélas! que de chrétiens sont encore juifs, ne cherchant à démontrer que leur prétendue justice, et ignorant celle de Dieu!

Chrysostome a distingué l'ancienne Eglise et la nouvelle: l'ancienne était l'Eglise de l'ancienne alliance, bien inférieure à la nouvelle¹⁾. Il a loué la nouvelle pour les raisons suivantes: la liberté du jugement y est honorée; «non enim hic valet inopia naturæ, sed *libertas arbitrii honoratur*²⁾». L'Eglise, dit-il, l'emporte sur l'arche: car l'arche recevait des animaux et les conservait animaux, tandis que l'Eglise en reçoit, mais les change: Ecclesia vero animalia excipit et immutat!... Non mutata natura, sed explosa nequitia³⁾.

Chrysostome dit que l'Eglise doit employer, pour la cure des âmes, des remèdes *spirituels*; il insiste sur la mission exclusivement spirituelle de l'Eglise. «Ecclesia sane officina quædam est medicinæ *spiritualis*... Si medici pharmaca dare volentes præcipiunt ita ut pharmaci efficaciam non sit obstaculum... multo magis nobis *spirituale* hoc remedium⁴⁾.» Plus loin⁵⁾ Chrysostome revient sur cette idée: «Est Ecclesia Dei mercatus quidam *spiritualis* medicorumque officina animabus.» Et, là même, Chrysostome, insistant sur ce côté *spirituel* de la religion, soit de la doctrine religieuse qu'il faut spiritualiser, soit des autres éléments religieux qu'il faut également spiritualiser, dit avec une parfaite vérité: «Quemadmodum corporalis cibi appetitus, indicium est optimæ valetudinis: ita desiderium *spiritualis doctrinæ* manifestissimum argumentum est animæ bene valentis (οὕτως ἡ περὶ τὴν πνευματικὴν διδασκαλίαν ἐπιθυμία τῆς κατὰ ψυχὴν ὑγιείας τεκμήριον ἂν εἴη ἐναργεστάτον).»

¹⁾ In Epist. ad Hæbr. c. XII, homil. 32, n. 2.

²⁾ De Pœnit. homil. VIII, n. 1.

³⁾ Ibid. Il revient encore sur cette pensée dans son sermon sur St. Phocas martyr, n. 2; aussi dans la Concio VI de Lazaro, n. 7.

⁴⁾ In cap. I Genes. homil. I, n. 1.

⁵⁾ In cap. XII. Genes. homil. 32, n. 1.

Selon Chrysostome, l'Eglise de son temps laissait fort à désirer; il disait qu'elle n'était plus « l'ancienne Eglise », et qu'elle n'avait plus, en fait de « vertu et de vie », que des signes et des symboles, et non la chose même, cette chose qui est l'Esprit. Voici ses propres paroles: « Etenim Ecclesia *tunc* erat cœlum, Spiritu sancto omnia regente, et unumquemque ex iis qui præerant movente et a Deo afflatum reddente. *Sed nunc* illorum donorum symbola ac signa tantum tenemus... Propterea quando inceperimus dicere, populus respondet Spiritu tuo: ostendens quod *olim* sic dicebant non sua moti sapientia, sed Spiritu. Sed *non nunc*; de me jam loquor. Sed Ecclesia *nunc* est similis mulieri quæ a veteri prosperitate excidit, et multis in locis *sola tenet symbola* antiquæ illius felicitatis, et monilium aureorum quidem solas ostendit thecas et arculas, *divitiis autem est privata*: ei nunc Ecclesia est similis. Neque hoc solum dico propter dona, non enim esset grave si hoc solum esset; *sed etiam propter vitam et virtutem*¹⁾. » Puis, après avoir gémi sur les veuves, les vierges, sur le défaut d'aumônes, sur le manque de concorde, il ajoute: « *Ubique* magnum est bellum... Pacis nomen quidem est frequens, *res autem nusquam*. Tunc etiam domus erant ecclesiæ; nunc autem etiam Ecclesia domus est, *vel potius quavis domo deterior*. » Et la description qui suit des désordres, est navrante. Les théologiens orientaux qui prétendent que l'Eglise orientale est *l'Eglise universelle*, feront bien de réfléchir à quels inconvénients les entraînerait leur théorie, s'ils devaient appliquer à l'Eglise universelle les reproches que Chrysostome n'adresse évidemment qu'à l'Eglise particulière d'Orient.

Selon Chrysostome, Dieu a « étendu l'Eglise dans tout l'univers » (qui Ecclesiam per totum orbem terrarum extendit²⁾). Et cette extension s'est faite d'une façon si rapide que Chrysostome y a vu un argument de vertu divine: Magna res est, vere magna, imo summæ magnitudinis et divinæ virtutis argumentum³⁾.

Chrysostome, loin d'humilier les petits et les pauvres, les glorifiait. « Nam et in Ecclesia membra sunt multa et diversa, alia quidem honorabilia, alia inferiora... Quid vilius iis qui

¹⁾ In Epist. I ad Cor. homil. 36, n. 5.

²⁾ In Matth. homil. 54, al. 55, n. 2.

³⁾ Contra Judæos, quod Christus sit Deus, n. 12.

nihil possident et emendicant? Attamen illi usum maximum in Ecclesia implent... Absque illis perfecta non esset plenitudo Ecclesiæ¹⁾. »

Chrysostome a vu un symbole de l'Eglise dans l'ânon sur lequel Jésus a fait son entrée à Jérusalem. L'ânesse figurait le peuple juif; le petit de l'ânesse n'a pas porté le joug, il est pur; de même, dans l'Eglise, il faut la pureté, la liberté. C'est l'ânesse qui suit l'ânon; les Juifs doivent se faire chrétiens. L'ânon est la douceur même, il porte le Christ et est conduit par les apôtres²⁾.

L'Eglise est fondée avant tout sur le Christ, qui est la pierre fondamentale; mais sur ce premier fondement il en est un second, le fondement des prophètes de l'A. T. et des apôtres du N. T. Cette doctrine de St. Paul, Chrysostome la développe; il montre, entre autres détails, que Dieu a mis un long intervalle entre les prophètes et les apôtres, à l'exemple des architectes sages qui laissent d'abord se solidifier le premier fondement, et qui ne lui en superposent un second que lorsque le temps l'a consolidé. Il remarque judicieusement: « Non dixit, *ædificati* super fundamentum prophetarum, sed *superædificati*, supra scilicet ædificati³⁾. »

Chrysostome remarque que le Christ a fondé lui-même le christianisme (*christianorum genus*), et aussi, des « Eglises »: neque enim illud negaturus est quod universum per orbem Ecclesias condiderit (*ὅτι τὰς πανταχοῦ τῆς οἰκουμένης Ἐκκλησίας αὐτὸς ἐπήγατο*⁴⁾). C'est le Christ lui-même qui conduit la barque de l'Eglise et qui apaise les tempêtes⁵⁾.

L'Eglise renferme des bons et des méchants, des loups et des agneaux. Isaïe a dit: Tunc pascetur simul lupo cum agno. Chrysostome le répète⁶⁾.

L'Eglise est une société spirituelle et non seulement un temple matériel. « Ecclesiam dico, non locum tantum, sed mores; non muros Ecclesiæ, sed leges Ecclesiæ. Cum confugeris in ecclesiam, non locum pete, sed animo transfuge. Ecclesia enim

¹⁾ In Epist. I ad Cor. homil. 30, n. 4.

²⁾ In Matth. homil. 66, al. 67, n. 2.

³⁾ In inscriptionem Actorum II, n. 2.

⁴⁾ Contra Judæos, quod Christus sit Deus, n. 1.

⁵⁾ In inscript. Act. II, n. 1.

⁶⁾ Contra Judæos, quod Christus sit Deus, n. 6.

non murus et tectum, sed fides et vitæ ratio est. Ἐκκλησία γὰρ οὐ τοῖχος καὶ ὄροφος, ἀλλὰ πίστις καὶ βίος¹⁾).

Les remparts de l'Eglise sont les écrits apostoliques; ce sont eux qui préservent les fidèles, et cela à toutes les époques. « Apostolica scripta mœnia sunt Ecclesiarum, non præsentes tantum, sed etiam posteror per illa munit (Paulus): Ἐπειδὴ γὰρ τὰ γράμματα ἀποστολικά τεῖχη τῶν Ἐκκλησιῶν ἐστίν, οὐχὶ τοὺς τότε μόνον ὄντας, ἀλλὰ καὶ τοὺς ὕστερον ἐσομένους ἀσφαλίζεται δι' αὐτῶν²⁾. » Et Chrysostome insiste bien sur la suffisance de ces écrits pour assurer la force de l'Eglise contre tous les assauts des ennemis, dans les générations futures jusqu'à l'avènement du Seigneur (καὶ τοὺς νῦν, καὶ τοὺς αὐθαῖς ἐπομένους μέχρι τῆς τοῦ Χριστοῦ παρουσίας ἀπάσης ἀπαλλάξαι τῆς τῶν πολεμίων πολιορκίας).

Chrysostome enseigne que l'Eglise est une assemblée et une congrégation (Ecclesia est nomen conventus et congregationis³⁾); que ce n'est pas le grand nombre des membres qui en fait la valeur, mais la condition des colloques (non enim propter multitudinem tantum melior est forensibus illis coetibus hic consessus, sed propter ipsam colloquiorum conditionem⁴⁾). Il entend par là l'exposition de la doctrine spirituelle (omnis vero doctrina spiritualis in medium profertur). Il n'est pas de ceux qui, sous prétexte qu'ils ont la foi, prétendent que le vrai chrétien n'a rien à chercher. Il dit, au contraire: « Dans l'Eglise nous dissertons (disserimus, διαλεγόμεθα) sur notre âme et sur tous les biens qui ont rapport à notre âme, sur les couronnes qui nous attendent dans le ciel, sur la vie des hommes illustres, sur la bonté de Dieu et sur la providence de l'univers, enfin de toutes les autres choses qui nous concernent, de notre destinée, de notre départ de ce monde et des choses futures. » Et tous les chrétiens rassemblés prennent part à ces entretiens ou dissertations: ubi tot viri, tot mulieres, tam multi etiam patres, et apostoli ac prophetæ in medio versantur. Et le Christ est aussi présent: ubi duo vel tres congregati sunt in nomine meo, ibi sum in medio eorum.

L'Eglise a une mission pacifique: Pacem relinquo vobis, pacem meam do vobis. « Dans l'église, celui qui préside donne

¹⁾ Homilia de capto Eutropio, n. 1.

²⁾ In illud, Hoc scitote, n. 3.

³⁾ Expos. in Ps. 149, n. 1.

⁴⁾ In Genesim Sermo 6, n. 1.

la paix... et il faut la recevoir avec zèle avant la communion... Propter te sedet presbyter, propter te stat diaconus, non sine labore et defatigatione¹⁾. Ici Chrysostome emploie le mot *prêtre* pour désigner celui qui est assis et qui préside.

L'Eglise est « le port spirituel des âmes²⁾ ». C'est là que se traitent les choses de l'âme, comme à la maison les choses du corps; c'est à l'Eglise que les remèdes spirituels sont donnés: medicamentorum officina spiritualis domus hæc est³⁾.

L'Eglise est au-dessus des prophètes et des apôtres: « Propter Ecclesiam prophetæ, propter Ecclesiam apostoli⁴⁾. » L'Eglise subit des persécutions, des assauts, des tempêtes: « Tempestates subit Ecclesia, sed non demergitur; fluctibus jactatur, sed non obruitur; tela excipit, sed non vulneratur; machinis impetitur, sed turris non quatitur. » Chrysostome n'explique pas en quoi consiste la visibilité de l'Eglise dans ces circonstances; mais on comprend aisément que, sans être submergée par les flots, elle pouvait être couverte et voilée, et comme disparue quelque temps; que, sans être ébranlée ni renversée, elle pouvait être avariée en certaines parties, qui alors devaient être réformées, restaurées, réparées par des matériaux de meilleure qualité. — Chrysostome compare l'Eglise au paradis de délices (paradisus est deliciarum Ecclesia Dei vivi), et il ajoute que « dans ce paradis le serpent s'agite et trompe (in illo paradiso serpens tripudiabat et decipiebat), mais que le Sauveur nous a donné le pouvoir de marcher sur les scorpions.

Chrysostome exalte l'Eglise au-dessus de l'arche de Noë: car, dans celle-ci, les animaux restaient animaux; tandis que ceux qui entrent charnels dans l'Eglise, y deviennent spirituels; Paul y est entré loup et il y est devenu brebis⁵⁾.

Chrysostome a encore appliqué à l'Eglise le texte: Et sepem circumdedit ei, et torcular fodit in ea et ædificavit turrim. L'Eglise est un pressoir comme elle est une aire: elle est une aire où elle sépare le blé de la paille par la ventilation, et elle est un pressoir où elle fait du vin avec les fruits de la vigne. Et comment fait-elle ce double travail? *Par la parole*

¹⁾ In Matth. homil. 32, al. 33.

²⁾ De baptismo Christi, n. 1.

³⁾ In Joann. homil. 2, al. 1, n. 5.

⁴⁾ In Pentecosten Serm. I (Spuria).

⁵⁾ In illud, Sufficit tibi gratia mea, n. 2 (Spuria).

de Dieu: Ecclesia torcular est, habens in se verbum Dei... Tantum ipsa Ecclesia torcular videtur, quantum ipsum verbum Dei quod traditum est in ea fossum¹⁾. C'est la parole de Dieu qui presse l'âme, qui broie les passions; et ainsi la tour est édiflée *in fide Christi*. Le travail des « sacerdotes » est donc de faire connaître la parole de Dieu et la foi du Christ. Chrysostome ne dit pas que l'Eglise presse les âmes en torturant les corps; il ignore les cachots et les supplices de l'Inquisition.

Chrysostome s'élève contre l'Eglise des hérétiques, qui, elle aussi, est un navire, mais un navire qui n'est pas dirigé par le Christ et qui fait naufrage. Comment désigne-t-il ce navire? quels signes indique-t-il pour reconnaître cette Eglise? Deux: amisso veræ fidei gubernaculo, dominantibus adversis spiritibus²⁾. Il ne parle pas d'une prétendue autorité ecclésiastique, de prétendues décisions théologiques, mais seulement de la vraie foi qui est le seul et le vrai gouvernail, et de l'unité de l'esprit. Que chaque Eglise s'examine donc sur ces deux points et qu'elle voie si elle pratique exactement le critérium ou le gouvernail de la vraie foi, et si elle est dominée par des esprits contraires. C'est là tout le travail qu'exige Chrysostome.

Je ne saurais traiter ici la question de l'hérésie, qui touche beaucoup plus au *dogme* qu'à l'Eglise même. Chrysostome en a parlé très longuement. Qu'il suffise de résumer ici sa pensée en quelques mots: D'une part, dit-il, il faut condamner les dogmes hérétiques et les réfuter; mais, d'autre part, il faut pardonner aux hérétiques, prier pour eux, ne pas les terrasser quand ils sont debout, encore moins les tuer, mais les relever quand ils sont tombés: « Non enim factis insector, sed verbis persequor, non hæreticum, sed hæresim, non hominem aversor (οὐ τὸν ἄνθρωπον ἀποστρέφωμαι), sed errorem odio prosequor et avellere conor... Non cum hominibus bellum gero (οὐκ αὐτοῖς τοῖς ἀνθρώποις πολεμῶ), sed errorem expellere volo ac putredinem expurgare. Mihi consuetum est persecutionem pati, non persequi; vexari, non vexare. » In S. Phocam martyrem, n. 2; voir aussi De anathemate, n. 4. — « *Illorum consortium vitemus*, Deum clementissimum qui vult omnes homines salvos

¹⁾ Opus imperfectum in Matth. homil. 40.

²⁾ Ibid., homil. 23 ex capite 8.

fieri, et ad agnitionem veritatis venire, precantes (De incompr. Dei natura, II, n. 7)... Rogo vos omnes ut moderate et cum mansuetudine ipsos alloquentes ad meliorem frugem reducere conetis.» Et dans sa 59^e (al. 58^e) homélie sur Jean, n. 2, il dit que ce sont *les Ecritures* qui sont la porte de la bergerie; qu'elles nous conduisent à Dieu, qu'elles font les brebis, qu'elles empêchent les loups et les hérétiques d'entrer, et qu'elles nous préservent de l'erreur: «Jure *ostium* scripturas vocat; hæ namque nos ad Deum ducunt et Dei cognitionem aperiunt; hæ oves faciunt, hæ custodiunt, nec lupos ingredi sinunt; tanquam enim tutum ostium, hæreticos ab ingressu arcent, nosque in securitate qua volumus constituunt, nec sinunt errare.»

Il compare aussi l'Eglise à une montagne, et il remarque que, pour qu'il y ait vie divine et efficacité spirituelle, il faut que le peuple se rende, lui aussi, comme le prêtre, sur la montagne; car, s'il reste dans la vallée, il ne comprend pas ce que dit le prêtre; les oppositions éclatent entre eux, et le bien ne se fait pas. «Si tu steteris in valle et doctor tuus super montem loquatur, non multum tibi proficit loquela ipsius... Doctor malus bono populo non multum nocet, bonus autem doctor malo populo non multum prodest... Populus semper sedens judicat de moribus sacerdotum. Ideo scriptura nos docet ut tam doctor quam populus super montem *sanctitatis* ascendat, qui vult audire pietatis doctrinam¹⁾.»

II. A ces notions plus générales, ajoutons des notions plus particulières sur l'autorité et sur la hiérarchie dans l'Eglise.

Selon St. Jean Chrysostome, l'autorité de l'Eglise est essentiellement un *ministère*. Il dit: «Minister sum et ea loquor quæ ad mittentem me spectant: non humanam aucupor gratiam, sed Patris ejus qui me misit ministerium exhibeo (*διάκονός εἰμι, καὶ τὰ τοῦ πέμψαντος λέγω, οὐκ ἀνθρωπίνῃ χάριτι κολακεύων αὐτὸν, ἀλλὰ τῷ Πατρὶ αὐτοῦ τῷ πέμψαντί με διακονούμενος*).» On voit que le texte grec emploie le mot «diaconat» ou «aide», qui est encore plus modeste, si l'on peut ainsi parler, que le mot «ministère».

Dans la XI^e homélie sur l'Ep. aux Ephés., ch. IV, Chrysostome enseigne (n. 1) que tous nous sommes le même corps,

¹⁾ Opus imperfectum in Matth. homil. 9.

que l'espérance de la vocation est une pour tous, ainsi que la foi. C'est le Seigneur qui est *super omnes* et *in omnibus*. Mais tous sont égaux, et l'un n'est pas au-dessus des autres. « Nam dic mihi, si rex aut imperator decem homines acceperit, et omnes purpura induerit, et in trono regali sedere fecerit, et *eundem omnibus honorem dederit*, ausus ne fuerit quispiam exprobrare alteri, ut qui sit ditior, aut ut qui sit illustrior? *Minime.* » Et encore : « Quæ *principem locum magis habent* inter omnia, ea sunt omnia *communia*, baptisma, saluum esse per fidem, Deum habere Patrem, ejusdem Spiritus omnes esse participes. Si hic autem alius plus habet in charismate, ne doleas, quoniam illi plus est *laboris.* » — N. 3 : « Sicut spiritus qui descendit a cerebro, sentiendi facultatem, quæ est per nervos, non absolute dat omnibus, sed pro convenientia et proportionem uniuscujusque membri; ei quidem quod plus potest suscipere, amplius, minus autem ei quod minus; *hoc enim est radix, nempe spiritus: sic etiam Christus:* animabus enim tanquam membris ei appensis, ejus providentia et charismatum suppetitatio, congruenter proportioni et convenientiæ, in mensura incrementum facit uniuscujusque membri. » C'est donc du Christ, notre tête, que découle dans les membres l'esprit, la vie spirituelle; et chacun en reçoit suivant sa capacité (in mensura uniuscujusque).

Chrysostome ajoute que dans un corps il y a le cœur, le foie, la bile, etc.; que tous les organes dépendent du cerveau; que Dieu s'est choisi des *adjutores*. « Exempli causa, *apostolus* est vas omnium corporis præcipuum, ab ipso omnia accipiens. Quamobrem tanquam per venas et arterias, verbi inquam, facit ad omnes currere vitam æternam. *Propheta* prædicat futura, et ipse eadem adstruit. Et ille quidem ossa componit . . . caritas ædificat et efficit ut inter se conglutinentur, compingantur et jungantur. »

Il juge ainsi ceux qui divisent l'Eglise (n. 5) : « Si dogmata quidem habent contraria, vel propter hoc ipsum non conveniebat cum illis misceri; sin autem eadem sentiunt, *multo magis*. Quare? Quoniam est morbus ambitionis et amoris imperii et magistratus. » Donc, Chrysostome dit qu'il faut fuir les schismatiques ambitieux et dominateurs plus encore que les simples hérétiques, qui se séparent pour des raisons de doctrine et non d'ambition. Cette opinion mérite d'être signalée contre

ceux qui tolèrent l'ambition et la domination, qui la pratiquent même, et qui sont cruels envers les erronés, même les erronés de bonne foi.

Chrysostome condamne énergiquement ceux qui divisent l'Eglise soit par leurs hérésies, soit par leur domination: « Qui Christum jugulat et membratim dilaniat, quam non merebitur gehennam? » Il définit ainsi l'autorité de l'évêque, qui n'est ni un maître, ni un magistrat, mais seulement un préposé et un conseiller: « Non dominamur vestræ fidei, nec domini more hæc imperamus; doctrinæ verbi præfecti sumus; non est autem nobis mandatus magistratus, nec data auctoritas; consiliarium admonentium locum tenemus. (Οὐ κυριεύομεν ὑμῶν τῆς πίστεως, ἀγαπητοὶ, οὐδὲ δεσποτικῶς ταῦτα ἐπιτάττομεν · εἰς διδασκαλίαν λόγον προεχειρίσθημεν, οὐκ εἰς ἀρχὴν οὐδὲ εἰς ἀνθεντίαν · συμβούλων τάξιν ἐπέχομεν παραινούντων). Consiliarius dicit quæ a se procedunt, non necessitatem afferens auditori (οὐκ ἀναγκάζων τὸν ἀκροατὴν); sed in ejus potestate dimittit ut facienda eligat quæ dicta sunt: culpæ tum solum est obnoxius, si non dixerit quæ ei sunt commissa. »

Chrysostome compte parmi les principales causes des schismes l'ambition, l'amour de l'autorité et du commandement: « Nihil Ecclesiam æque potest dividere ut ambitio et amor imperii et gerendi magistratus (φιλαρχία). » Il ne faut donc dans l'Eglise ni *imperium*, ni *magistratus*¹⁾; il ne faut pas tolérer cette *maladie du pouvoir* (ὅτι φιλαρχίας ἐστὶν ἡ νόσος).

Ailleurs, il est vrai, Chrysostome accepte le mot *imperium*. Mais voyons exactement son idée. Il veut que l'on distingue l'*imperium* de l'ordre civil et l'*imperium* qui est dans l'Eglise. Il dit que c'est un *autre genre d'imperium* (hic aliud quoque imperii genus est); et ce genre est aussi supérieur à l'*imperium* de l'ordre civil que le ciel est supérieur à la terre (hoc imperium tanto civili excellentius est quanto cœlum terra). En quel sens? En ce sens que c'est un *imperium spirituale*²⁾. Et en quoi consiste cette spiritualité, qui écarte toutes les attributions du pouvoir civil et politique? Chrysostome l'explique ainsi. Il enseigne que dans l'Eglise il n'y a pas cet *externum*

¹⁾ In Epist ad Ephes. C. IV, homil. XI, n. 4.

²⁾ In Epist. II ad Cor. Homil. 15, n. 4.

imperium qui frappe les corps, mais seulement ce tribunal, cette école de médecine et de philosophie, ce bain spirituel, qui purifie l'âme et enlève le mal intérieur: Ob eamque causam quidvis eam merito nuncuparis, tribunal, medicinæ et philosophiæ scolam . . . Qui externum imperium gerit, si adulterum arripuerit, protinus in eum animadvertit . . . Hoc non vitium est de medio tollere, sed sauciam animam abigere . . . Balneum spirituale est Ecclesia, non corporis spurcitiem, sed animæ labes variis pœnitentiæ modis abstergens¹⁾. Le véritable mot à employer pour caractériser l'autorité de l'Eglise est donc le mot *ministère* ou *service*, *ministre* ou *serviteur*.

Chrysostome dit encore que l'autorité civile s'impose même à ceux qui ne la veulent pas, tandis que l'autorité ecclésiastique doit respecter la volonté et la liberté du jugement: hic voluntas liberaque animi sententia omnia exsequitur . . . Hoc imperium non imperium modo, verum et paternitas, ut ita dicam, est: nam patris mansuetudinem habet, cumque majora præcipiat, ea tamen persuadet (καὶ γὰρ πατρὸς ἔχει τὸ ἥμερον, καὶ μείζονα ἐπιάττονσα πείθει²⁾).

Chrysostome donne le nom de magistrats aux prophètes, aux évangélistes, aux pasteurs, aux docteurs; il ne s'agit donc que de magistrats spirituels. Ἰδωμεν καὶ τὰς ἀρχὰς τὰς πνευματικάς. Ἔστιν ἀρχὴ πνευματική. Le *magisterium* est donc spirituel; et sa mission est de répandre les dons de Dieu. L'apostolat jouit de la prérogative de l'honneur le plus élevé, et l'apôtre précède tous les autres grades: Omnes istos præcedat apostolus . . . inter spirituales apostolus honoris gaudet prærogativa³⁾. En cela, Chrysostome invoque le mot de St. Paul: primum apostolos (I Cor. XII, 28). Donc 1° les apôtres, 2° les prophètes, 3° les docteurs et les pasteurs; deinde gratias curationum, opitulationes, *gubernationes*, genera linguarum. On voit comment les « gouverneurs » sont à l'avant-dernier rang, et combien nous sommes éloignés aujourd'hui de l'ancien esprit ecclésiastique, nous qui accordons tant d'importance aux administrateurs chargés de la discipline. Nous ferions bien de revenir à l'ancienne organisation de l'Eglise qui donnait plus de valeur aux apôtres et aux docteurs, c'est-à-dire à la piété et à la science.

¹⁾ *Ibidem*, n. 5. ²⁾ *Ibidem*, n. 4.

³⁾ De utilit. lectionis Script. in princip. Actorum III, n. 3.

Ceux qui ont la science peuvent concourir grandement à l'édification de l'Eglise, tandis que là où il n'y a pas de science, beaucoup de choses périssent: magnum enim hoc est, magnum ad Ecclesiæ ædificationem, et multum confert si præsules doctrina polleant; si hoc non adsit, plurima in Ecclesiis perirent¹⁾. Chrysostome apostrophe les *papæ* (*Βαβαιοί*), pour leur dire à quel péril ils s'exposent et quelle responsabilité est la leur, s'ils ne remplissent pas dignement leurs fonctions²⁾.

Chrysostome ne craint pas d'accuser certains évêques de convoiter l'épiscopat, de causer du désordre dans l'Eglise par leurs intrigues pour arriver à cette dignité, et pour y entretenir les miasmes d'en bas. Evêques nuisibles et *dont la tête est infirme* (per se caput infirmum³⁾).

Chrysostome insiste sur ce que les évêques, qui ne sont que des présidents, doivent rendre compte de leur présidence et de leur surveillance, et que, s'ils sont coupables, ils doivent être punis d'autant plus sévèrement que leur position a été plus élevée: non solum sæculares magistratus, sed et illi qui ecclesiis præsunt, suæ præfecturæ rationes dabunt et præcipue isti sunt qui majores, acerbiores et graviores pœnas sustinebunt⁴⁾.

Le seul but de tous les serviteurs de l'Eglise est l'édification. Que l'on ait reçu plus ou moins, cela importe peu; ce qui importe c'est ce qu'on a donné aux autres, c'est-à-dire l'édification procurée par chacun aux autres: cur autem hic quidem plus, ille vero minus accepit? Hoc nihil facit, sed res est indifferens: unusquisque enim confert *ad ædificationem*⁵⁾.

Chrysostome, dans de nombreux passages, a expliqué la grandeur de l'épiscopat, combien sont coupables ceux qui le convoitent à cause de l'honneur et qui en remplissent mal la charge⁶⁾, quelles sont les vertus de l'évêque chrétien, etc. Sur ces matières, il ne dit rien que nous ne sachions déjà. Citons

¹⁾ In Epist. I ad Tim. c. V, homil. 15, n. 2.

²⁾ In Epist. ad Hæbr. c. XIII, homil. 34, n. 1.

³⁾ De Sacerdotio, lib. III, n. 10.

⁴⁾ De decem millium talent. debitore homil., n. 4.

⁵⁾ In epist. ad. Ephes. c. IV, homil. XI, n. 2.

⁶⁾ Chrysostome semble dire que c'est un cas fréquent, lorsqu'il dit: «Non multos puto sacerdotes salvos fieri, sed longe plures perire», et cela, parce qu'ils ne sont pas à la hauteur de leur mission. In Acta apost. homil. 3, n. 4.

plutôt la conception qu'il avait de l'épiscopat; ceci est fort important.

Il dit qu'Isaïe a déjà annoncé les évêques, lorsqu'il a dit (60, 17): *Constituam principes tuos in pace, et episcopos tuos in justitia*. Chose grave à noter, Chrysostome enseigne explicitement que les noms d'évêques, de prêtres et même de diacres étaient au commencement pris les uns pour les autres, et que ce n'est que plus tard qu'on a réservé le nom d'évêques aux évêques, le nom de prêtres aux prêtres, le nom de diacres aux diacres. Voici ses propres expressions, au sujet du texte de St. Paul aux Philippiens: *omnibus sanctis . . . cum episcopis et diaconibus* (I, 1). Chrysostome lit: *Coepiscopis*, et dit: « *Coepiscopis et diaconis*. Quid hoc? an unius civitatis multi erant episcopi? Nequaquam, sed presbyteros isto nomine appellavit. Tunc enim nomina adhuc erant communia, atque ipse episcopus vocabatur diaconus. Idcirco ad Timotheum scribens inquit Diaconiam, id est ministerium tuum imple, cum tamem ille episcopus esset . . . Antiquitus igitur ipsi etiam presbyteri vocabantur *episcopi et diaconi Christi*, et episcopi presbyteri: quocirca vel hodie multi episcopi ita scribunt, Compresbytero et Condiacono. Procedente vero tempore, proprium cuique distributum est nomen, ut hic quidem episcopus, ille vero presbyter appelletur¹⁾. » Et à propos du texte de St. Paul à Tite: *Constituas per civitates presbyteros*, Chrysostome pense qu'il s'agit d'évêques: « *Episcopos hic dicit, ut jam alibi diximus*²⁾. »

Dans son *De Sacerdotio* (l. VI, nn. 5-8), Chrysostome explique longuement les différences qui existent entre la vie épiscopale et la vie monacale, et comment ce sont deux vocations différentes (*Longe diversa vita episcopi a monastica*). Ce texte est trop long pour être cité ici; mais il est très caractéristique et plein de conséquences.

Chrysostome enseigne que le médecin des âmes ne frappe pas le malade, mais le guérit des coups qu'il a reçus; que,

¹⁾ In Ep. ad. Philipp. c. I, homil. I, n. I.

²⁾ In Ep. ad. Tit. c. I, homil. 2, n. I. — Dans sa 38^e homélie sur la 1^{re} aux Corinthiens, n. 4, Chrysostome donne le nom d'apôtres aux soixante-dix disciples: « *Deinde (visus est) apostolis omnibus. Erant enim alii apostoli, ut septuaginta* (*Ἦσαν γὰρ καὶ ἄλλοι ἀπόστολοι, ὡς οἱ ἐβδομήκοντα*). »

pour cette tâche, il n'est pas besoin du faste des mots, mais de l'esprit et de la science des Ecritures, et de la force des significations: non verborum fastu opus est, sed mente et Scripturarum peritia, sensuumque vi, καὶ νοημάτων δυνάμει¹⁾. Et pour qu'on ne se méprenne pas sur ce qu'il entend par l'esprit et le sens des Ecritures, il remarque que le *fidelis sermo* qu'exige St. Paul est celui qui a été transmis par la foi et qui n'a besoin ni de raisonnement ni de questions: «fidelem hic verum dicit, vel qui per fidem traditus est, qui nec ratiociniis nec quæstionibus egeat, τοῦ διὰ πίστεως παραδεδομένου, οὐ δεομένου συλλογισμῶν οὐδὲ ζητημάτων. Donc Chrysostome veut la simple *foi traditionnelle*, sans aucune scolastique, sans les subtiles questions et les futiles raisonnements de ces théologiens ergoteurs qui veulent toujours ajouter au dogme, en voulant faire passer comme dogmes leurs explications supplémentaires. Admirons une fois de plus la sagesse de St. Jean Chrysostome.

Il menace de peines d'autant plus acerbes et plus graves (acerbiores et graviores pœnas) ceux des présidents des Eglises qui auront mal géré leurs «préfectures», qu'ils auront été plus élevés; et ils auront à rendre compte de l'administration de la parole, du silence qu'ils ont gardé au sujet de ce qui devait être dit, de la doctrine, du soin des pauvres, de l'examen des ordinands, etc.²⁾. Chrysostome déclare que c'est administrer plus tyranniquement que populairement, que de ne rendre compte à personne: nemini rationem reddens, tyrannice potius quam populariter hujusmodi exercet officium; il veut que l'on agisse plutôt par exhortation que par blâme: nam hortando potius quam increpando omnia facienda sunt³⁾.

A l'exemple de St. Paul, Chrysostome veut que l'évêque soit pudique, que ses fils soient soumis en toute chasteté, et qu'il soit l'époux d'une seule femme. Loin d'exiger le célibat épiscopal, il dit expressément: «Si ergo is qui uxorem duxit, curat quæ sunt mundi, episcopum autem non oportet mundana curare, quomodo dicit, *Unius uxoris virum?* Quidam dicunt hic subindicari eum qui ab uxore liber sit: alioquin autem licet illum uxorem habentem, *quasi* non haberet versari. *Tunc enim*

¹⁾ In Epist. ad Tit. c. I, homil. 2, n. 2.

²⁾ De decem millium talent. debit. homil., n. 4.

³⁾ In Ep. ad Tit. c. I, homil. 2, n. 2.

hoc recte concessit pro more solito et ut tunc in usu erat. Potest vero aliquis rem probe peragere si velit. Ut enim divitiæ difficile inducunt in regnum cœlorum, *et tamen sæpe divites in illud intravere*; id etiam de connubio dicendum¹⁾. » Donc Chrysostome ne prohibe pas plus le mariage des prêtres et des évêques, qu'il ne leur interdit la fortune. Il ajoute même expressément que St. Paul, en disant que l'évêque doit être sobre et hospitalier, *n'a nullement dit qu'il devait être un ange, étranger à toute affection humaine*: non dixit, oportet episcopum esse angelum, nulli humano affectui subditum. Chrysostome insiste sur ce point; il répète que St. Paul a exigé de l'évêque qu'il soit irrépréhensible, sobre, orné, hospitalier, docteur, mais *rien de plus*: hæc exigit apostolus, hæc a præsule exquirenda sunt, et nihil ulterius²⁾. Et encore: « Ne sois pas plus exigeant que Paul et que le St-Esprit: οὐκ εἶ τοῦ Παύλου ἀκριβέστερος, μᾶλλον δὲ οὐκ εἶ τοῦ Πνεύματος ἀκριβέστερος. Chrysostome rappelle que St. Paul a exigé simplement la continence, c'est-à-dire la chasteté soit dans le mariage soit sans le mariage. Et de ce mot « continence, ἐγκρατεία », il conclut: « Ne ergo in angustia rem concluderet (Paulus), si tam exactam vitæ rationem expetiisset, ideo *moderatam* virtutem quæsivit (διὰ τοῦτο συµµεµετρημένην ἐζήτησεν ἀρετήν³⁾ ».

Chrysostome veut que l'évêque soit « doué d'yeux innombrables qui voient partout (καὶ μυρίους πανταχόθεν κεκτῆσθαι τοὺς ὀφθαλμοὺς) », et cela parce qu'il vit pour la multitude des fidèles et non pour lui seul⁴⁾. Le véritable évêque doit jeter ses regards sur les membres de l'Eglise qui sont séparés et qu'il faut réunir (sed etiam in abscissis Ecclesiæ membris jungendis). Il ne doit pas restreindre les questions en ne voyant que lui seul et sa propre utilité; c'est l'utilité de tout le peuple qu'il doit chercher: pastoralis officii lucrum ad universum populum manat⁵⁾. Selon Chrysostome, l'évêque doit avoir la *verbi doctrina* pour guérir les âmes qui souffrent de *faux dogmes*, pour assurer la sécurité à l'intérieur, et pour affronter les guerres à l'extérieur: « Cum autem anima circa *spuria dogmata*

¹⁾ In Ep. I ad Tim. c. III, homil. 10, n. 1.

²⁾ In Ep. ad Tit. c. I, hom. 1, n. 4.

³⁾ In Ep. I ad Tim. c. III, homil. 10, n. 2.

⁴⁾ De Sacerdotio, lib. III, n. 12.

⁵⁾ *Ibidem*, l. II, n. 4.

ægrotat (ὅταν δὲ περὶ δόγματα νοσῇ ἢ ψυχὴ τὰ νόθα), tunc verbi usus maxime necessarius est, non ad domesticorum securitatem tantum, verum etiam ad externa bella ¹⁾).

Chrysostome conseille à l'évêque et au prêtre qui ont commis « un délit digne de déposition », de ne pas s'obstiner, mais de demander la miséricorde divine ; sinon, ils se rendent « indignes de pardon ²⁾ ». Il s'élève énergiquement contre les évêques coupables et indignes, qui ont désidééré l'épiscopat comme un *principatus*, et dit qu'il vaudrait mieux qu'ils fussent jetés *in profundum maris* ³⁾. Il entre dans de grands détails sur ce point, comme sur un mal très visible de son temps ⁴⁾. Il demande donc que l'on ne choisisse pour évêques que des hommes pieux, mais dont la piété soit accompagnée d'une grande prudence : non ideo eum eligere ausim, nisi cum pietate magna sit prudentia præditus ; de plus, des hommes qui soient aptes à corriger l'impéritie du peuple. Il ne veut pas abaisser la vieillesse vénérable, mais il ne la trouve pas suffisante par elle-même. Il ne veut pas condamner les évêques « qui viennent du chœur des moines », car plusieurs ont brillé dans cette dignité ; sed hoc probare contendo, si neque pietas sola, neque longæva senectus satis sunt, ut quis sacerdotio digne fungatur, vix sane causas supra memoratas hoc ipsum præstare posse. L'évêque doit avoir une tête très forte : nam caput oportebat firmissimum esse (κεφαλὴν ἰσχυροτάτην ⁵⁾). C'est un crime de choisir des ignorants, et celui qui les ordonne doit être puni ⁶⁾ ; l'examen sur ce point ne saurait être trop sérieux ⁷⁾. L'évêque doit être un homme pacifique : car rien n'est égal à la paix et à l'harmonie (οὐδὲν γὰρ εἰρήνης ἴσον καὶ συμφωνίας ⁸⁾).

III. Sur la question de St. Pierre, Chrysostome dit que, Pierre ayant confessé la divinité du Fils de Dieu, le Fils de Dieu l'a rendu plus ferme que la pierre. Il ne parle pas d'infailibilité personnelle conférée à Pierre ; mais il donne à entendre que Pierre, en enseignant la divinité de J.-C., vaincra

¹⁾ L. IV, n. 3. ²⁾ L. III, n. 10.

³⁾ In Ep. ad Tit. c. I, homil. I, nn. 3 et 4.

⁴⁾ De Sacerdotio, lib. III, n. 15.

⁵⁾ L. III, n. 10. ⁶⁾ Lib. IV, n. 2. ⁷⁾ Lib. II, n. 4.

⁸⁾ In eos qui pascha jejunant, contra Jud. III, n. 6.

le monde et ouvrira les portes du royaume de Dieu aux hommes. Il s'agit si peu d'infailibilité personnelle conférée à Pierre, que Chrysostome compare Pierre à Jérémie, à qui Dieu le Père a dit qu'il l'établissait comme une colonne d'airain: «... Hæc se illi daturum pollicetur: *ut* Pater Jeremiam alloquens dicebat, se posuisse illum *sicut* columnam æream et *sicut* murum; sed illum uni genti, hunc autem in universo terrarum orbe¹⁾». Ailleurs, Chrysostome a dit que «les portes de l'enfer» sont les périls qui conduisent en enfer (*pericula sunt quæ in infernum deducunt*²⁾).

Ailleurs, Chrysostome remarque que Simon a *raconté* quomodo primum Deus visitavit. Il a *raconté*; ce n'est point là faire acte d'autorité. Et Simon n'a point parlé seul, mais Jacques aussi: hoc etiam Jacobus curat³⁾.

Dans son 1^{er} Sermon sur la Pentecôte, Chrysostome dit, à propos du *Super hanc petram*: «Non dixit, Super Petrum: neque enim super hominem, sed *super fidem ejus* Ecclesiam ædificavit. Quid erat *illa fides*? Tu es Christus Filius Dei vivi. Petram *Ecclesiam* vocavit, *quæ* excipit fluctus et non concutitur⁴⁾. »

Les partisans de l'infailibilité du pape ne font que répéter, au fond, la parole arrogante de Pierre: Etiam si omnes... ego tamen nunquam! Moi, jamais! je suis infailible!... St. Jean Chrysostome n'hésite pas à dire que Pierre a eu trop de confiance (*nimiam confidentiam*) en lui-même, et que c'est pour cette faute qu'il a été puni. Le Christ a voulu réprimer son orgueil; hoc reprimere Christus volens. Et l'infailible Pierre a renié le Christ! Son crime a été double: «*Duplex enim crimen erat, et quod contradixerit, et quod se aliis anteposuerit; tertium gravius adest, quod totum sibi adscripserit*⁵⁾.» Et c'est pour réparer ce mal que le Christ lui dit qu'il a prié pour lui afin que sa foi ne defaillît pas. Chrysostome explique ces mots: *ut non deficeret fides tua*: «Non dixit, *ut non neges*, sed, *ut non deficiat fides, ut non omnino pereat*.» Pierre devait nier la vraie foi, quia vehemens in illo morbus

¹⁾ In Matth. homil. 54, al. 55, n. 2.

²⁾ Contra Judæos, quod Christus sit Deus, n. 12.

³⁾ In Acta apost. homil. 33, n. 2.

⁴⁾ Edit. Gaume, 1837, T. III, p. 956 (Spuria).

⁵⁾ In Matth. homil. 82, al. 83, n. 3.

erat arrogantiae et contradictionis; mais il ne devait pas persévérer dans sa négation. La conduite de Pierre a donc été la démonstration de l'infirmité de la nature humaine (*humanæ naturæ infirmitatem demonstrans*).

Lorsque Chrysostome appelle Pierre « pierre indestructible », il n'entend parler ni de sa personne, ni de sa fonction, mais seulement de la vérité qui est la pierre, et cette vérité est la divinité de J.-C. ou la filiation divine de J.-C., ou J.-C. même, fils du Dieu vivant. Quant à la personne de Pierre, Chrysostome répète maintes fois qu'il a nié le Christ: Judas prodidit, Petrus negavit, reliqui fugerunt¹⁾ . . . Petrus post mysteriorum communionem ter negat, et plorans delevit omnia²⁾. Etc.

Chrysostome n'attache à la primauté de Pierre aucune idée de supériorité, encore moins d'autorité et d'infailibilité; car, après avoir mentionné ce titre, il ajoute qu'il commit néanmoins le plus grand des crimes: « Petrus ille apostolorum princeps, in Ecclesia primus, amicus Christi, qui revelationem ab hominibus non accepit, sed a Patre . . . hic Petrus (Petrum cum dico, petram nomino infragilem, crepidinem immobilem, apostolum magnum, primum discipulorum, primum vocatum et primum obedientem): ille non parvum facinus admisit, sed maximum, qui Dominum negavit³⁾. » Chrysostome va plus loin encore. Il dit expressément que Dieu, pour rendre les prêtres plus compatissants envers les pécheurs, a permis qu'ils fussent eux-mêmes sujets aux infirmités humaines et à l'erreur; et que, s'il a choisi ensuite Pierre pour lui confier les clefs de l'Eglise, c'est parce qu'il avait été plus coupable et pour qu'il fût plus humain envers autrui: ut ex iis quæ ipse passus fuerat, humanior in alios redderetur⁴⁾. Donc les titres en question de « colonne », de « fondement », etc., n'emportent avec eux ni autorité spéciale, ni privilège spécial, mais, au contraire, faiblesse plus grande en vue d'une commisération plus grande et d'une pénitence plus grande. Voici les propres expressions de Chrysostome: « Petrus, illa columna, illud propugnaculum, non tulit minas, sed solum locuta est illa (puella), et concussa est columna, et ipsum propugnaculum fluctuabat. Quid vidisti,

¹⁾ Contra Judæos, n. 9.

²⁾ De Pœnitent. homil. 1, n. 3.

³⁾ De Pœnitent. homil. 3, n. 4.

⁴⁾ In ss. Petrum et Heliam, n. 1.

Petre, ut negares? Vilem puellam et despicabilem ostiariam!» Et Chrysostome humilie Pierre, là où les infaillibilistes d'aujourd'hui essaient de le proclamer infaillible! Leur doctrine est la contradiction même de celle de Chrysostome.

Et cette doctrine, Chrysostome la répète en toutes circonstances. Il aime encourager et relever les fidèles qui ont fait une chute, malgré les grâces considérables qu'ils avaient reçues. Il leur cite l'exemple de Pierre, qui était le premier des apôtres, et qui cependant a renié son Maître! Donc, concluait-il, personne ne doit être surpris de ses faiblesses, de ses fautes, de ses crimes, et tout le monde doit, comme Pierre, pleurer, se repentir et mériter sa réhabilitation. Telle était l'argumentation de Chrysostome¹⁾. Mais il n'entendait nullement reconnaître à Pierre (encore moins à l'évêque de Rome, dont il n'était pas question) la moindre infaillibilité, ni la moindre autorité. S'il l'appelait le premier des apôtres, c'était uniquement parce qu'il avait été appelé le premier; et encore n'était-ce pas parfaitement exact, car on voit aussi qu'André a été appelé avant Pierre (Jean, I, 40-41).

Chrysostome remarque que Pierre était parmi les disciples, lorsque le Christ leur reprocha de manquer d'intelligence: *Adhuc enim vos sine intellectu estis? Nondum intelligitis* (Matth. XV, 16²⁾).

Ailleurs il dit encore: Moïse et Elie, les coryphées, les tours, les combattants (*propugnatores*) dans l'A. T., ont pris la fuite (*in fugam versi sunt*); ainsi, dans le N. T., Paul et Pierre. «*Sic et Petrus, fulcrum illud, fundamentum et columna, post mille prædicationes, post tot miracula, post tantam philosophiam, non reginæ, neque viri, sed ostiariæ puellæ minas timuit*³⁾». Et Chrysostome, expliquant les mots: *Confirma fratres tuos*, ne leur donne nullement le sens que les romanistes leur donnent aujourd'hui; il n'y voit aucune infaillibilité, mais un simple conseil d'être bon et humble envers les autres: «*Tua ergo cogitans, aliis etiam esto propitius; illud enim confirma hoc subindicantis est: eos qui vacillant confirma, illis te attemperans, manum porrigens, humanitatem exhibens multam.*» Chrysostome remarque que, si tous les évangélistes ra-

¹⁾ Exp. in Psal. 129, n. 2.

²⁾ In Matth. homil. 51, al. 52, n. 4.

³⁾ I Homil., Quod frequenter conveniendum sit, n. 5.

content la chute de Pierre, ce n'est pas pour l'accuser, mais pour nous apprendre combien il est mal de se confier en soi-même (*quantum malum sit non totum Deo committere, sed sibi confidere* ¹⁾).

Il serait facile d'abuser des passages où Chrysostome enseigne que Pierre a reçu du Christ la *préfecture* de ses frères, et d'en conclure qu'il était le général des apôtres et l'Empereur de toute l'Eglise. Ce serait dénaturer le sens des paroles de Chrysostome, qui a pris le mot «*préfecture*» dans le sens de fonction spéciale, et cette fonction spéciale était l'apostolat ou la pastoration, fonction commune à tous les autres apôtres. Après sa chute, Pierre a été interrogé par le Christ: Pierre, m'aimes-tu? Et sur sa triple affirmation, le Christ lui a dit trois fois: Pais mes brebis. Le Christ l'a simplement rétabli dans sa charge apostolique. C'est ce que Chrysostome appelle une *préfecture*, comme pour dire que Pierre a été, comme les autres apôtres, *préposé* aux fidèles. «*Dicit autem: Si amas me, fratrum præfecturam suscipe (προίστασο τῶν ἀδελφῶν).*» J.-C. ne parle pas d'une autorité sur les apôtres, mais uniquement du devoir d'aimer et d'édifier les fidèles: «*Et ferventem illum amorem, quem semper exhibuisti et de quo exultabas, nunc ostende, animamque illam quam te pro me daturum esse dicebas, da pro ovibus meis* ²⁾». Rien de plus. Pierre, bouche et tête, signifie simplement apôtre; car tous les apôtres étaient aussi chargés de parler et de paître.

A propos de Pierre qui vit le Christ ressuscité, Chrysostome remarque que, s'il est dit que le Christ apparut d'abord à Pierre, l'Evangile dit aussi le contraire, à savoir, qu'il apparut d'abord à Marie: «*Atqui evangelium dicit contrarium, quod visus sit primum Mariæ* ³⁾». Et Chrysostome a longuement expliqué cette première apparition du Christ à Marie ⁴⁾. Toutefois il accepte aussi cette version que le Christ est apparu d'abord à Pierre. Certains en ont conclu que Pierre était le premier partout et qu'à ce titre il était le chef en autorité. Mais Chrysostome l'explique autrement. Il n'y voit aucune supériorité d'autorité, mais seulement une foi plus grande et

¹⁾ In Joann. homil. 83, al. 82, n. 3.

²⁾ In Joann. homil. 88, al. 87, n. 1.

³⁾ In epist. I ad Cor. homil. 38, n. 4.

⁴⁾ In Joann. homil. 86, al. 85, n. 1.

plus vive. « Qui primus dignus est habitus qui eum videret, magna, sicut antea dixi, fide opus habebat, ne admirabili et quod omnem superat opinionem, conturbaretur spectaculo. *Propterea primum apparet Petro. Nam qui primus Christum confessus est, jure etiam dignus est habitus qui primus videret resurrectionem. Non propter hoc autem apparet soli Petro, sed quoniam et ipsum negaverat, ex abundantia eum consolans et ostendens non esse repulsum, ante alios eum hac dignatus est visione, et primo oves tradidit.* » Chrysostome voit si peu une autorité dans cette priorité, qu'il ajoute que c'est par égard pour la faiblesse de leur sexe que le Christ s'est montré *d'abord* aux femmes: « Propterea etiam primis visus est mulieribus. Quoniam minoris conditionis erat hic sexus. » Dans sa cinquième homélie sur la Pénitence, Chrysostome revient sur cette question, et donne comme motif de la priorité accordée à Pierre l'amour plus ardent de celui-ci pour le Seigneur: *Petrum erga Dominum majorem quam omnes apostolos caritatem habuisse. Pierre a donc été, malgré sa chute, rétabli dans son apostolat de l'Eglise universelle (τῇ ἐπιστάσει τῆς οἰκουμένης Ἐκκλησίας ἐνεχείρισε)*, apostolat qu'il avait déjà auparavant, mais qu'il avait perdu par son apostasie. La priorité de Pierre, loin de le constituer chef infaillible, l'avait laissé capable d'apostasie. « Iterum eum ad priorem honorem revexit » (n. 2). J.-C. lui a rendu sa dignité d'apôtre à cause de son plus grand amour: *Petre, diligis me plus his?*

Chrysostome a souvent insisté sur cet amour plus grand, sur cette vivacité plus fervente, sur le caractère plus ardent de Pierre; tels sont les motifs qui le font parler et agir le premier. Mais il ne s'agit aucunement d'une priorité d'autorité. Voici quelques textes à l'appui de cette explication: « Quia *magno motus desiderio* id dicebat Petrus ¹⁾ ». — Evidemment ce n'est pas là de l'autorité. — « Quia enim Petrus semper ad tales interrogationes fervens promptusque erat, fervorem ejus præciciens et docens non esse ulterius inquirendum, sic respondit ».

A propos de l'élection de l'apôtre Matthias, Chrysostome dit: « Vide quomodo Petrus *omnia ex communi sententia* faciat, *nihilque cum auctoritate vel cum imperio* . . . Nullus erat ibi ab aliis divulsus, non mas, non foemina. *Tales nunc etiam*

¹⁾ In Joann. homil. 88, al. 87, n. 2.

*Ecclesias esse volo*¹⁾.» Ici encore Chrysostome insiste sur cette pensée que l'apostolat, l'épiscopat, la préfecture, le principat, dont il parle, n'est que *le sacerdoce* même; il dit expressément: « Et episcopatum ejus accipiat alter, *hoc est*, principatum, sacerdotium (*τοῦτέσου, τὴν ἀρχὴν, τὴν ἱερωσύνην*).

Il importe surtout de remarquer que, quels qu'aient été les titres pompeux accordés par Chrysostome à St. Pierre, Chrysostome les a donnés *aussi* à St. Paul, ce qui prouve qu'il n'y attachait nullement l'idée d'autorité que les théologiens romanistes leur attribuent, et qu'à ses yeux St. Pierre n'a pas été un chef de l'Eglise plus que St. Paul ne l'a été. Selon Chrysostome, il n'y avait dans l'Eglise qu'un chef, qu'un roi, qu'une tête, J.-C. seul; et les apôtres n'étaient que ses envoyés, ses ministres, ses *sacerdotes*; et Paul l'était autant que Pierre. Citons quelques textes:

« Ut rex sapiens, qui idoneos quosque probe noverit, alteri quidem in equites, alteri vero in pedites committit imperium: sic nimirum et Christus in has duas partes suum exercitum divisisset, Judæos quidem Petro, *gentiles autem Paulo commisit*. Ac licet diversi sint exercitus, *Rex tamem est unus*²⁾.» Un peu plus loin (n. 11), Chrysostome applique à Paul le mot *præfecturam* (*ἡγευσίαν*), comme il l'a fait précédemment à Pierre: « Atque hoc ipsum *etiam Paulus, cum cuperet illorum præfecturam sibi deferri* . . . »

Dans son *De Precatione*, II, Chrysostome dit: « Petrum et Paulum Ecclesiæ columnas, apostolorum principes, in cœlo celeberrimos, terrarum orbis mœnia, commune totius terræ marisque propugnaculum. » — *Contra ludos et theatra*, n. 1: « Petrum fundamentum fidei, Paulum vas electionis. » A la lettre, Paul aurait été l'objet d'un choix spécial, le mot « fondement » étant appliqué ailleurs aux douze apôtres. — *Contra Judæos et Gentiles, quod Christus sit Deus*, n. 6: « Quod regibus ac principibus majores fuerint Petrus et Paulus, declaravit

¹⁾ In Act. apost. homil. III, n. 2. — La traduction latine fait dire à Chrysostome: « An Petrum ipsum eligere non licebat? Licebat utique. » Mais il importe de remarquer que les mots *τὸν Πέτρον* ne se trouvent pas dans le texte grec. L'éditeur qui les y a insérés, a cru devoir les mettre entre deux crochets, comme inauthentiques. Sans doute Pierre aurait pu, comme tout autre, faire son choix; mais il fallait que l'Eglise même le ratifiât. Et Pierre ne songeait pas à se substituer à l'Eglise. Telle est la doctrine formelle de Chrysostome.

²⁾ In illud, in faciem Petro restiti, n. 9.

eventus»; et toutes les explications qu'il donne de cette assertion, sont appliquées aux deux apôtres (*ἄρχοντες*). — *In illud, in faciem Petro restiti*, n. 7: Chrysostome dit que cela ne lui sert de rien (*nihil mihi prodesse*), si Paul a démontré que Pierre a mal agi ou si Pierre a réussi à se justifier de l'accusation de Paul. Ils sont égaux en dignité à ses yeux, et même Paul est encore plus ardent que Pierre: «*Quid Paulo ardentius, qui propter Christum quotidie moriebatur?*» Et Paul se disait, il est vrai, le dernier des apôtres, le plus petit de tous les saints. Mais Chrysostome loue d'autant plus son humilité: *vides animam humilem* (n. 8). C'est dans ce passage que Chrysostome dit expressément que la prérogative de Pierre était une prérogative *d'honneur* (il ne dit pas *d'autorité*): «*que les regards de l'univers étaient tournés vers Paul; que le soin des Eglises de toute la terre dépendait de son âme (ἡ οἰκουμένη πᾶσα πρὸς αὐτὸν ἔβλεπεν, αἱ φροντίδες τῶν πανταχοῦ τῆς γῆς Ἐκκλησιῶν τῆς ἐκείνου Ψυχῆς ἦσαν ἐξηρητημέναι)*; que tous les jours il avait la sollicitude d'une infinité de choses, procurations, préfectures, corrections, conseils, exhortations, doctrines, mille expéditions d'affaires». Certes, cet éloge est pompeux, et Chrysostome n'a rien dit de plus au sujet de Pierre, pas même quand il ajoute que c'est pour aller voir Pierre à Jérusalem que Paul a quitté toutes ces choses: *omnibus illis omissis Jerosolymam se contulit*. Il est clair que, de fait, Paul a pu aller à Jérusalem sans renoncer aux «*doctrines*» et aux autres choses dont il avait «*cure*» pour le bien des Eglises de toute la terre. Et Chrysostome appelle encore Paul «*le maître des soldats*», et Pierre est son ami (*ad visitandum quempiam amicum*), et Pierre est «*timide et peu courageux*», et ces deux défauts ne sont pas ceux de Paul.

Enfin, Chrysostome remarque que Paul a déclaré expressément qu'il ne faut être ni de Paul ni de Céphas, mais seulement du Christ ¹⁾; que dans cette circonstance il a montré particulièrement son humilité. Cette humilité, Chrysostome s'est plu à la glorifier hautement ²⁾, loin d'en prendre prétexte pour l'abaisser devant Pierre. Pierre n'a été le supérieur d'aucun apôtre. Telle fut l'exacte pensée de Chrysostome, malgré les expressions hyperboliques qu'il a employées quelquefois *oratorio modo*.

¹⁾ In epist. I ad Cor. homil. 3, nn. 1 et 2.

²⁾ In Epist. I ad Cor. homil. 35, n. 5.

Conclusions.

1. Selon St. Jean Chrysostome, l'Eglise est le corps et l'épouse de J.-C. Ce corps, quoique vivant de la vie du Christ, renferme des parties malades et des parties saines: il y a dans l'Eglise des bons et des méchants, des agneaux et des loups, comme il y a eu le serpent dans le paradis même. L'Eglise est une, en ce sens qu'elle vit d'un seul Esprit, qui fait d'elle une société spirituelle; elle doit tendre à spiritualiser le monde par l'Esprit de Dieu. Tout en étant une, l'Eglise universelle est composée de plusieurs Eglises particulières; l'Esprit étant le même dans toutes, les plus petites numériquement sont égales aux plus grandes. Les remparts de l'Eglise sont la parole même de Dieu, la foi du Christ, les écrits apostoliques. C'est le Christ seul qui tient le gouvernail dans la tempête; donc c'est sa foi seule qui doit nous éclairer; et la foi du Christ est la foi traditionnelle, «qui n'a pas besoin de raisonnements et de questions»: elle suffit, et Chrysostome, loin de réclamer les subtilités de ceux qui ne s'en contentent pas, les écarte. Ceci est fort important et plein de conséquences pour toute la Dogmatique.

2° Selon St. Jean Chrysostome, l'autorité de l'Eglise n'est ni un *externum imperium*, ni une domination, mais seulement un ministère et un service. Le seul maître et le seul chef de l'Eglise est J.-C. Selon Chrysostome, les noms d'évêques, de prêtres et de diacres, étaient communs dans le commencement. A tous J.-C. a confié une «préfecture», c'est-à-dire une fonction, une mission, un ministère, et non un principat. Chrysostome condamne énergiquement les évêques qui ont convoité l'épiscopat comme un principat. Il condamne non moins énergiquement ceux qui, quoique pieux, sont ignorants. Il fait ressortir les oppositions qui existent entre la vie et la vocation des moines, d'une part, et la vie et la vocation des évêques, d'autre part. Il exige que l'évêque soit l'époux d'une seule femme; il admet donc le mariage des évêques et exige d'eux l'honnêteté et la pureté, mais non le célibat; il rappelle que Pierre a été marié, que Moïse et Hélié ont eu une femme et des enfants, qu'ils n'en ont pas moins été des amis de Dieu, et qu'ils n'en ont pas moins allumé le feu céleste sur la terre.

3° Quant à St. Pierre, Chrysostome dit qu'il a été premier par la ferveur de sa foi et de sa charité; mais nulle part il ne représente cette priorité comme une priorité d'autorité. Il enseigne expressément qu'elle est une « prérogative d'honneur ». Il remarque que cette prérogative n'a pas empêché Pierre de renier J.-C. Dieu a permis cette chute de Pierre, pour le rendre plus humble et plus compatissant envers les pécheurs. C'est J.-C. seul qui est la pierre. Chrysostome a donné à tous les apôtres les qualificatifs de « bouches du Christ, fondements de l'Eglise, colonnes de la maison de Dieu », etc. Tous les titres élogieux qu'il a donnés à Pierre, il les a donnés aussi à Paul, et même, dans plusieurs passages, il semble avoir loué davantage l'ardeur, l'humilité, la doctrine, la fermeté de Paul. Jamais il n'a parlé de l'évêque de Rome à propos de St. Pierre; jamais il n'a représenté la papauté romaine comme une institution spéciale, qui posséderait des prérogatives spéciales, prérogatives qui lui viendraient soit de St. Pierre, soit du Christ. Le système romain actuel est donc en pleine contradiction avec la doctrine de St. Jean Chrysostome.

E. MICHAUD.
